

Conséquences de la réforme (en millions d'euros)

Collecte 2016 (en M€) (1)	Taux	Montants	Variations	Collecte 2014 (en M€) (2)	Taux	Montants
Taxe d'apprentissage, dont :		2 972		Taxe d'apprentissage, dont :		1 989
- Quota		809		- Quota (hors FNDMA)		738
- Hors quota (barème)		619		- Hors quota (barème)		801
- Fraction régionale		1 544		- FNDMA (3)		449
CSA (5)		267		CDA (4)		750
Part de TICPE (6) affectée aux régions		148		CSA (5)		250
Affectations aux CFA : quota + CSA		1 076	338	Affectations aux CFA : quota		738
			45,8%			
Régions : fraction régionale + TICPE		1 692	243	Régions : FNDMA + CSA + CDA		1 449
			16,8%			
Hors quota (barème) (7)		619	-182	Hors quota (barème) (7)		801
			-22,7%			
Financement total		3 387	399	Financement total		2 988
			13,3%			

(1) Source : Annexe au projet de loi de finances pour 2018 Formation professionnelle

(2) Source : Annexe au projet de loi de finances pour 2016 Formation professionnelle

(3) FNDMA : Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage

(4) CDA : contribution au développement de l'apprentissage

(5) CSA : contribution supplémentaire à l'apprentissage

(6) TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

(7) Dans la réglementation précédente une partie du barème était affectée aux CFA habilités selon le niveau de leurs formations.

En 2016 une affectation en barème reste possible seulement si les coûts de formation des apprentis ne sont pas totalement couverts par le total quota + CSA, ce qui complique la comparaison.